



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

publications

Question écrite n° 88949

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, de lui donner des indications sur les moyens mis en oeuvre pour communiquer auprès du public sur son action et celle de son ministère. Il souhaite connaître le nombre de revues et de supports imprimés de communication produits par ses services en 2004 et 2005, ainsi que les coûts représentés par ces supports (conception, impression, diffusion).

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, indique à l'honorable parlementaire qu'après quatre-vingt-neuf travaux réalisés en 2002, le service central de l'information et de la communication du ministère de la justice assure depuis 2003 un niveau élevé de 140 publications annuelles. Les travaux principaux vont de la réalisation, de l'impression et de la diffusion de guides méthodologiques, rapports, à celle de fiches pratiques et plaquettes. Destinée au grand public, entièrement revue en 2004, la collection des fiches pratiques du ministère de la justice compte actuellement une quarantaine de titres. Diffusées à 200 000 exemplaires, ces fiches sont disponibles dans les tribunaux de grande instance, les maisons de justice et du droit et dans les mairies des villes de plus de 30 000 habitants. Depuis 2004, une nouvelle gamme de fiches pratiques a été également développée à destination des jeunes pour présenter les métiers de la justice. Les coûts exposés par la réalisation de l'ensemble des publications du ministère de la justice se ventilent comme suit : 2004 : conception, 3 300 euros ; impression/diffusion, 887 000 euros ; 2005 : conception, 87 000 euros ; impression/diffusion, 755 902 euros. Les publications et brochures éditées à destination du public sont disponibles en ligne sur le site Internet du ministère de la justice (www.justice.gouv.fr). Ce site internet, riche de plus de 7 000 pages, propose à nos concitoyens un large choix d'informations, en particulier pratiques. Il est devenu l'un des premiers vecteurs de la politique de communication du ministère de la justice avec plus de 2 millions de visiteurs en 2005. Une nouvelle version de ce site, plus conviviale, devrait être disponible avant la fin de l'année 2006. Enfin, le ministère de la justice, au-delà des partenariats ponctuels développés avec les sociétés de productions audiovisuelles, a réalisé l'année dernière une série de dix-neuf spots télévisés d'une durée d'une minute destinée à combattre les idées reçues sur le fonctionnement de l'institution coût, lenteur, complexité, éloignement... Cette campagne de communication institutionnelle intitulée « Paroles de justice » a été diffusée par achat d'espace sur l'antenne de TF 1 à 19 h 57 en juin et juillet 2005. Elle fait l'objet depuis l'automne 2005 d'une rediffusion sur la chaîne parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88949

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2704

Réponse publiée le : 23 mai 2006, page 5514